

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2017

En application de l'article L.2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Secrétaire de séance : En application de l'article L 2121-15 du CGCT - Mme Martine CHAUSSUNET

Ouverture de séance 20h30 par Mr Le Maire

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs ARDERIU - BERGOUGNIOU - ABDELAOUI - BAROIS – LABAT – DIAZ - LUMEAU – TERKI – DALLA-BARBA – KIERASINSKI-JOCKIN – CHAUSSUNET - MARTY – BERGER - DUBOURDIEU - DELGADO - DRIVET – FALIÈRES - MEYER – DIOUF – PETIT - CESSÉS

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs ANDRAU - MORANGE - SCHWARZER - BRUNO - DELON - DAUVEL - CHAGNIOT et BARRES

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT

Mme ANDRAU donne procuration à Mr ARDERIU

Mme MORANGE donne procuration à Mme LABAT

Mme BRUNO donne procuration à Mr BAROIS

Mr DELON donne procuration à Mr BERGOUGNIOU

Mr DAUVEL donne procuration à Mme MEYER

Mr CHAGNIOT donne procuration à Mr DIOUF

En application de l'article L 2121-17 du CGCT

Le quorum étant atteint la séance peut commencer.

Mr le Maire : « Avant de commencer, je vous propose de nous recueillir en hommage à Mr Jean-Pierre NOEL, conseiller municipal de la commune de 2008 à 2014 qui a disparu au mois de janvier dernier. Je vous propose de faire une minute de silence. »

1. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2017

Voir document joint

Mr Cesses : « Une remarque. Je voterai contre ce point car je considère que ce procès verbal ne retranscrit pas la réalité des débats. Il est écrit de façon impartial. De plus, je déplore que les propos de l'opposition soient souvent reportés dans un langage qui n'est pas français. Alors que les prises de paroles du groupe majoritaire sont systématiquement reportées dans un langage soigné. »

Mr le Maire : « C'est votre constat. »

Mr Cesses : « C'est exact. »

POUR	26
CONTRE	1 (Mr CESSÉS)
ABSTENTION	0

2. DÉCISIONS MUNICIPALES

Monsieur le Maire vous rappelle qu'en application de la délibération du 16 avril 2014 (art 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales), il a été amené à prendre un certain nombre de décisions concernant les éléments suivants :

1-2017 du 9 janvier :

Gestion et animation des ALAE, ALSH et du CLAS – Marché n° 2016 – PS - 009 – LÉO LAGRANGE

Montant total du marché : 639 163,75 € TTC

Variante – prise en compte de l'entretien des locaux du Centre de Loisirs : 18 500,50 € TTC

(non assujetti à la TVA)

2-2017 du 18 janvier :

Contrat de location longue durée de véhicule avec abandon de recettes publicitaires – INFOCOM France

La location se fait à titre gratuit.

Les frais d'assurance, de carburant et d'entretien sont à la charge de la commune.

Au terme du contrat, la commune s'engage à restituer immédiatement le véhicule à la société, tout retard entraînant une pénalité de 100 € HT par jour de retard constaté.

Mme Meyer : « Ce contrat dure combien de temps ? »

Mr le Maire : « Là, on en est à la phase d'engagement. L'opérateur Infocom va rechercher les prestataires. Il s'agit d'un véhicule qui est gratuit pour la commune en échange de recettes publicitaires pour l'opérateur Infocom. Donc là, ils sont en phase de recherche d'annonceurs pour financer le véhicule ».

Mme Meyer : « Parce que là, il y a marqué « avec abandon de recettes publicitaires ». »

Mr le Maire : « Oui, c'est abandon auprès de l'opérateur vu que le véhicule est remis... »

Mme Meyer : « C'est pour quel véhicule ? »

Mr le Maire : « C'est un minibus 9 places. C'est un minibus supplémentaire. Aujourd'hui, on a la possibilité d'occuper les quatre minibus. Donc la durée c'est 4 ans. »

Mme Meyer : « C'est 4 ans ferme ? Ce n'est pas 1 an renouvelable ? »

Mr le Maire : « Oui c'est 4 ans ferme et après, il y a une période en milieu de contrat où ils renégocient les publicités. Donc au bout de 2 ans, ils renégocient avec les commerçants pour éventuellement réactualiser les publicités. »

3-2017 du 2 février :

Contrat de cession pour la représentation d'un spectacle avec l'association La Buleria Flamenca

Versement de 2 400,00 € TTC à l'association La Buleria Flamenca

Mme Meyer : « C'est pour la 3-2017 et la 4-2017 : c'est pour quelle occasion ? »

Mr le Maire : « C'est pour la soirée à thème flamenco qui a lieu fin février, le 25 février. »

Mme Meyer : « C'est organisé par le comité des fêtes ? »

Mr le Maire : « La municipalité et le comité des festivités. »

Mme Meyer : « Mais il me semble que le comité des fêtes a une subvention ? »

Mr le Maire : « Oui. »

Mme Meyer : « Donc il ne subventionne pas ce genre de prestation ? »

Mr le Maire : « En fait, c'est variable. Ils ont une petite subvention par rapport à d'autres comités des fêtes. Donc au lieu de donner une subvention au comité des festivités, on prend à notre charge certaines représentations. »

Mme Meyer : « Et on pourra avoir un bilan justement de ce coût entre ce qui est donné au comité des fêtes et ce qui est donné à côté ? »

Mr le Maire : « Alors le bilan c'est plus à l'Assemblée Générale du comité des festivités qu'il faut aller pour en avoir communication. »

Mme Meyer : « C'est juste en avoir communication par rapport au coût pour la mairie. »

Mme Falières : « Le coût de revient à la commune. Parce qu'il y a le budget que vous allouez à l'association, c'est un fait. Ensuite, en conseil municipal, on vous demande le coût de revient à la commune hors subvention. »

Mr le Maire : « Vous le retrouvez à la fin de l'année à la ligne « manifestations ». »

Mme Falières : « Et on veut le détail. »

Mme Meyer : « Et il y a autre chose. »

Mr le Maire : « A la base, ça a été demandé au comité des festivités pour la partie logistique. L'initiative est un souhait de la commune. »

Mme Falières : « Oui tout à fait mais on veut savoir le coup hors subvention qui est donné à ce comité des fêtes. »

Mme Labat : « De toute façon, à chaque manifestation, ça y est. »

Mr le Maire : « Toutes les décisions passent en conseil municipal. C'est délicat de dire que quand c'est la fête locale, c'est la commune qui finance les groupes... »

Mme Falières : « Mais ce n'est pas le comité des fêtes qui engage. »

Mr le Maire : « Mais ce n'est pas eux qui ont engagé, c'est la commune. »

Mme Falières : « Mais dans ces cas-là, il ne faut pas mettre des affiches sur toute la commune qui disent que c'est le comité des fêtes qui organise. »

Mr le Maire : « Mais il y a les deux. C'est co-organisé comité et collectivité. »

Mme Falières : « Si c'est co-organisé, il y a quand même deux comptes séparés. »

Mr le Maire : « Oui. »

Mme Falières : « Donc on vous demande ce qui est organisé par la commune et ce qui est organisé par le comité des festivités. »

Mr le Maire : « Ça figure dans les décisions municipales donc vous prenez les chiffres, vous l'avez. »

Mme Meyer : « C'est juste un bilan. »

Mr le Maire : « A la fin de l'année. »

4-2017 du 26 janvier :

Contrat de cession pour la représentation d'un spectacle avec l'association DELL ARTE

Versement de 1 400,00 € TTC à l'association DELL ARTE

5-2017 du 27 janvier :

Maîtrise d'œuvre pour la mise en place de travaux d'urgence et de stricte conservation sur le château Raymond IV – Marché 2017-PI-002 – BOSSOUTROT & REBIERE

Forfait provisoire de rémunération qui s'élève à : 64 904,00 € HT soit 77 884,80 € TTC

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée comme suit :

- SELARL BOSSOUTROT & REBIERE : 60,48 % soit 39 256,67 € HT
- SARL TAILLANDIER : 18,04 % soit 11 587,07 € HT
- SARL BETS : 21,66 % soit 14 060,26 € HT

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 560 000 € HT.

Le taux de rémunération est fixé à 12,20 % mission partielle à 95 % soit 11,59 %.

6-2017 du 27 janvier :

Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cuisine satellite, de salles de restauration et le réaménagement des anciens locaux en classes – Marché 2016-PI-012 – GUILLEMAIN Patrick, Architecte D.P.L.G, mandataire solidaire du groupement conjoint.

Premier cotraitant : GUILLEMAIN Patrick pour la maîtrise d'œuvre, domicilié 73 allées de la Promenade, 31660 BUZET SUR TARN

Deuxième cotraitant : BARRUÉ Jérôme pour la maîtrise d'œuvre, domicilié 28 avenue Léon Blum, 31500 TOULOUSE

Troisième cotraitant : J.ROBERT INGÉNIERIE, ingénierie structures, domicilié 8 rue Jacques Babinet, 31100 TOULOUSE

Quatrième cotraitant : SATEC INGÉNIERIE, ingénierie fluides, domicilié 185 avenue des Etats-Unis, 31200 TOULOUSE

Cinquième cotraitant : GAMMA CONCEPTION, ingénierie restauration, domicilié 11 rue de Bourgogne, 31830 PLAISANCE DU TOUCH

Le forfait provisoire de rémunération s'élève à : 60 000,00 € HT soit 72 000,00 € TTC

La part attribuée à chaque cotraitant est fixée comme suit :

- | | |
|-----------------------|----------------|
| - GUILLEMAIN Patrick | 17 000,00 € HT |
| - BARRUÉ Jérôme | 17 000,00 € HT |
| - J.ROBERT INGÉNIERIE | 6 000,00 € HT |
| - SATEC INGÉNIERIE | 10 200,00 € HT |
| - GAMMA CONCEPTION | 9 800,00 € HT |

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est fixée à 1 000 000,00 € HT.

Le taux de rémunération est fixé à 6,00 %.

7-2017 du 27 janvier :

Travaux de rénovation d'une aire de jeux située rue Antoine de Saint-Exupéry – Marché 2016-T-014 – TRAVAUX PUBLICS DE CARBONNE

Montant des travaux : 25 685,00 € HT soit 30 822,00 € TTC

Mme Meyer : « Pourquoi ? »

Mr le Maire : « L'aire de jeux, c'est celle qui est située à côté de l'entrée de Marie Curie. Les travaux consistent en la rénovation du sol. »

Mme Meyer : « C'est-à-dire ? »

Mr le Maire : « Aujourd'hui, c'est du gravier et ce sera du sol amortissant autour des structures et c'est en cours de réalisation. Ce sera goudronné sur les parties extérieures. C'est une attente forte des parents qui l'utilisent. »

Mr Abdelaoui : « Et pour des raisons d'hygiène aussi. »

Mme Falières : « Et c'est normal. »

Mr le Maire : « Je peux préciser que nous avons une dotation de la réserve parlementaire de Mme Iborra dans le cadre de cette opération. »

8-2017 du 30 janvier :

Contrat d'entretien des systèmes de détection d'intrusion des bâtiments communaux - PYRÉNÉES ALARME
Montant forfaitaire : 4 587,00 € HT soit 5 504,00 € TTC

9-2017 du 14 février :

Avenant n°1 au marché n° PS15 005 Organisation, gestion et animation de l'Action Jeunes / Jeunes Adultes et de l'école de musique – Loisirs Éducation et Citoyenneté Grand Sud
Montant initial du marché : 176 671,04 € HT soit 176 671,04 € TTC (TVA à 0 %)
Montant de l'avenant : 4 989,47 € HT soit 4 989,47 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant : 2,82 %
Montant du nouveau marché : 181 660,51 € HT soit 181 660,51 € TTC

Mme Meyer : « Cela concerne quoi ? L'avenant est pour quoi ? »

Mr le Maire : « C'est pour des cours d'arts plastiques qui sont donnés par le centre d'animation jeunesse et c'est l'avenant qui correspond à la rémunération de l'intervenant. »

Mme Meyer : « C'était une demande de la collectivité ? »

Mr le Maire : « Des deux. De la collectivité et du CAJ. »

10-2017 du 14 février :

Travaux d'extension du groupe scolaire des Hauts de Saint Gilles – Marché n° 2016-T- 013 –
Pour chaque lot, le montant à régler est de :

- Lot n°1 – Hors d'eau, hors d'air : entreprise Modulo Béton située avenue du Golf, impasse de Floride, BP 90392, 82 003 MONTAUBAN.

Montant de l'offre	474 361,89 € HT	569 234,27 € TTC
Variante 1 - Enrochement	8 256,00 € HT	9 907,20 € TTC
Variante 2 – Eclairage zénithal dans circulations	19 614,00 € HT	23 536,80 € TTC
Variante 3 – Occultations sol screen	8 442,00 € HT	10 130,40 € TTC
Montant total	510 673,89 € HT	612 808,67 € TTC

- Lot n°2 – Plâterie, isolation : entreprise Massoutier & Fils située ZA La Molière, 81 300 GRAULHET.

Montant de l'offre	74 746,57 € HT	89 695,88 € TTC
Variante 2 – Eclairage zénithal dans circulations	4 096,05 € HT	4 915,26 € TTC
Variante 4 – Châssis dans cloisons circulations	116,32 € HT	139,58 € TTC
Montant total	78 958,94 € HT	94 750,73 € TTC

- Lot n°3 – Menuiserie intérieure : entreprise SA Coucoureux située ZI de Montredon, 2 rue de Kourou, 31240 L'UNION

Montant de l'offre	35 742,22 € HT	42 890,66 € TTC
Variante 4 – Châssis dans cloisons circulations	3 087,92 € HT	3 705,50 € TTC
Montant total	38 830,14 € HT	46 596,17 € TTC

- Lot n°4 – Revêtements de sols : entreprise Lacaze située 1357 avenue de Falguières, 82 000 MONTAUBAN

Montant de l'offre	64 883,65 € HT	77 860,38 € TTC
---------------------------	-----------------------	------------------------

- Lot n°5 – Plomberie, sanitaires, chauffages, VMC : entreprise Marchand située 8 rue Michel-Ange, 31 200 TOULOUSE

Montant de l'offre	91 610,00 € HT	109 932,00 € TTC
---------------------------	-----------------------	-------------------------

- Lot n°6 – Électricité : entreprise Dunac située 12 avenue Léonard de Vinci, 31 880 LA SALVETAT SAINT GILLES

Montant de l'offre	35 333,52 € HT	42 400,22 € TTC
---------------------------	-----------------------	------------------------

- Lot n°7 – Peinture : entreprise ETR située 26 chemin de Larramet, 31 170 TOURNEFEUILLE

Montant de l'offre	16 601,17 € HT	19 921,40 € TTC
Variante 1 – Toile de verre acoustique	10 982,48 € HT	13 178,98 € TTC

Montant total

27 583,65 € HT

33 100,38 € TTC

Le montant total du marché s'élève à 847 873,79 € HT soit 1 017 448,55 € TTC.

Mme Meyer : « Ça n'a rien à voir avec les travaux mais il y a des arbres autour, est ce que vous allez les replanter ? »
Mr le Maire : « Oui. On pourra aborder ce point, il y a un point sur le groupe scolaire. Justement j'ai prévu de commenter par rapport à la réunion publique qui a eu lieu sur ce sujet. »

11-2017 du 22 février :

Contrat d'engagement pour la représentation d'un spectacle avec Patrick ARPAILLANGE et Valentin MATTEDI.
En rémunération de sa prestation, Patrick ARPAILLANGE recevra une rémunération de 138,23 € nets et 161,77 € seront reversés pour les cotisations dues aux organismes sociaux.
En rémunération de sa prestation, Valentin MATTEDI recevra une rémunération de 138,23 € nets et 161,77 € seront reversés pour les cotisations dues aux organismes sociaux.

Mme Meyer : « Quel spectacle est concerné ? »

Mr le Maire : « C'est toujours le flamenco. Il y a les groupes et les techniciens son et lumière. C'est variable, il y a des prestations clé en main où ils fournissent le son et la lumière et il y a d'autres troupes qui demandent à ce qu'on les produise. »

Mme Meyer : « Et pour ce spectacle, vous êtes rentrés dans vos frais ? »

Mr le Maire : « La municipalité ne rentrent jamais dans ses frais dans le cadre de spectacle. »

Mme Meyer : « Et le comité des fêtes ? »

Mr le Maire : « Le comité des fêtes oui. »

Mme Falières : « Comment fait-on pour connaître le jour de l'Assemblée Générale du comité des festivités ? »

Mr le Maire : « C'est affiché sur les panneaux lumineux. On l'a demandé car c'est une association partenaire avec la collectivité donc c'est important que tout le monde puisse aller y assister. La dernière a eu lieu en janvier. »

Mme Falières : « Et ça n'a pas été affiché ? »

Mr le Maire : « Si, si. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS DU MAIRE.

3. POUR AVIS : PROJET ARRÊTÉ SCOT DES COTEAUX DU SAVÈS

Mr le Maire expose :

Le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne a été créé le 25 juin 2015, et regroupe 12 intercommunalités qui lui ont transféré leur compétence SCoT.

A cette période, la Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine étant en révision de son SCoT, le SCoT des Coteaux du Savès, le Syndicat Mixte a poursuivi le travail.

C'est donc le 15 décembre dernier, qu'a été arrêté par le Syndicat Mixte du SCoT de Gascogne, le SCoT des Coteaux du Savès. Il sera applicable, une fois le document approuvé sur le territoire de la communauté de la Gascogne Toulousaine. Il deviendra donc caduc, le jour où le SCoT de Gascogne deviendra exécutoire.

Suite à son arrêt en comité syndical du 15 décembre, et conformément aux articles L143-20 et R143-4 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal doit donner son avis sur le projet arrêté du SCoT des Coteaux du Savès.

Voir document joint.

Mme Meyer : « Je ferai la remarque que pour pouvoir urbaniser, il faudrait que la station soit raccordée. »

Mr le Maire : « D'ici 2030, il y a quand même espoir. Nous verrons ce point dans les questions du groupe La Salvétat Ensemble. »

Mme Falières : « Il n'y a pas de vote donc pas d'avis. Nous, personnellement, nous n'avons pas d'avis. »

Mr le Maire : « Je vais proposer un avis favorable donc vous vous abstenez sur l'avis favorable ? »

Mme Falières : « Nous n'avons pas d'avis donc on va s'abstenir. »

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE UN AVIS FAVORABLE A LA MAJORITÉ AU PROJET ARRÊTÉ SCOT DES COTEAUX DU SAVÈS.

4. PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS « PROJET MOBILITÉS 2025-2030 »

Monsieur le Maire expose :

Le SMTC-Tisséo (Syndicat Mixte des Transports en Commun-Tisséo) a engagé, le 4 février 2015, la démarche de révision de son Plan de Déplacements Urbains : projet Mobilités 2025/2030. Différentes réunions d'information et de concertation ont permis d'élaborer un état des lieux/diagnostic et les premières orientations pour la période 2020/2030.

Une première proposition de ce projet Mobilités a été présentée, à l'occasion de « l'arrêt » du PDU, lors du Comité Syndical du 19 octobre 2016. Au regard de ce projet, la commune de La Salvetat Saint-Gilles formule les remarques suivantes :

- L'objectif initial de créer une ligne LINEO véritablement en site propre sur l'itinéraire maximal de manière à faciliter la circulation des bus entre Plaisance – Toulouse et réduire ainsi le temps de parcours reste d'actualité : une première étape est en cours avec la LINEO 3.
- Il s'agit aussi, pour la commune, de continuer à améliorer la fréquence de passage de la ligne 55, vers Colomiers et Plaisance, pour accompagner le développement démographique et économique du secteur.
- Afin de proposer une offre de transports en commun pour les habitants du secteur ouest de la commune, une ligne OPTIMO « Saint Lys / Fonsorbes / Colomiers SNCF » desservant cette partie de la commune répondrait à la forte attente de ses habitants.
- Il est nécessaire de mettre en œuvre, au plus tôt, le prolongement de la Voie du Canal St Martory (VCSM) de manière à soulager le trafic routier de l'Ouest toulousain. Cette voie s'inscrit aussi dans le cadre des contrats d'axes (pactes urbains) comprenant l'axe RD 924 (Colomiers-Portet) qui, dans le document proposé, ne fait l'objet d'aucune programmation de transport en commun à l'horizon de 2030.

Concernant la 3^{ème} ligne TAE, la commune tient à réaffirmer la nécessité d'assurer des connexions en rabattement sur les principaux pôles d'échanges, notamment à Colomiers pour l'Ouest toulousain.

Le tracé de cette 3^{ème} ligne doit permettre d'envisager, dans une deuxième étape, un prolongement vers l'Ouest avec un parking relais au Perget et/ou d'assurer des liaisons en rabattement via la voie ferrée désaffectée d'En Jacca à Colomiers et sur le plateau de la Ménude. La collectivité insiste sur le nécessaire renforcement de la ligne de bus n° 55. Ainsi, la réalisation d'un parking relais sur le plateau de la Ménude permettrait de développer, pour les habitants du Gers comme des communes de l'ouest de l'agglomération, un accès à la ligne en site propre jusqu'à la gare ferroviaire de Colomiers puis le futur métro. Il est précisé que dans la mesure où les collectivités (communes de Plaisance et de Colomiers) sont propriétaires de la quasi-totalité des emprises, ce futur tracé serait réalisable à court terme.

Précisément, afin de diminuer la forte croissance du trafic et le risque de saturation de la RN 124, il est proposé la réalisation d'un parking pour développer le covoiturage sur l'échangeur de Léguevin/La Salvetat Saint Gilles bénéficiant aux habitants du Gers et des communes limitrophes de cet échangeur. Un autre parking de covoiturage pourrait aussi être réalisé au droit de l'échangeur du Pyroutet (RN 124/D 37) car divers délaissés de l'Etat sont déjà utilisés à cette fin par les usagers de cette voirie routière nationale.

Enfin, la commune tient à rappeler que ce projet de révision du PDU fait appel à de nouveaux financements : la nécessité de revoir la contribution des collectivités qui composent le SMTC doit être étudiée en fonction de la richesse des territoires, du niveau des investissements envisagés, mais aussi à partir des investissements déjà réalisés sur ces territoires.

Mr le Maire propose au conseil municipal de rediscuter ces contributions sur la base de critères objectifs de desserte de population (niveau de service rendu, investissements réalisés), de poids démographiques et de richesse des territoires desservis (potentiel financier et fiscal) et propose de demander au SMTC-Tisséo de prendre en compte ces remarques dans le futur PDU.

Mme Meyer : « Juste sur les contributions. Est-ce qu'il y a d'autres communes qui sont dans cette démarche ? »

Mr le Maire : « Dans la démarche de faire des contributions ? »

Mme Meyer : « De redistribuer les contributions. »

Mr le Maire : « Il y a au moins toutes celles du SITPRT vu que c'est une position commune des communes membres. »

Mme Meyer : « Enfin, le poids du SITPRT dans le SMTC... je ne vois pas de quel droit on pourrait demander à financer autrement, vu le financement qu'on donne. Il est quand même très léger par rapport au montant global. »

Mr le Maire : « Oui, je le reconnais. Il est peut être léger mais pour des services très faibles. »

Mme Meyer : « Mais ça peut être dangereux. Je veux bien qu'on redistribue les contributions en fonction des dessertes, de la population mais est ce que vous avez déjà fait une simulation ? Qu'est ce que ça donnerait pour La Salvetat ? »

Mr le Maire : « On est un peu plus solidaire pour les communes du SITPRT. Le SMTC-Tisséo réclame la contribution DU SITPRT qui est une somme fixe qui correspond à un forfait par habitant. Ce que fait le SITPRT, c'est qu'il met des paramètres de modulation pour que les communes mieux desservies y contribuent plus. Donc aujourd'hui, il y a un critère « service rendu » qui correspond à peu près au nombre de rotations des transports en commun sur la commune donc il est évident que Plaisance du Touch va avoir une contribution plus forte que La Salvetat, qui elle-même a certainement une contribution plus forte que d'autres communes du SITPRT. Effectivement, pour l'ouest toulousain, il n'y a plus que La Salvetat et Plaisance du Touch, vu que tout ce qui était Frouzins est parti via le Muretain et il reste le nord toulousain avec Pechbonnieu et les alentours. Il y a de moins en moins de monde vu que la plupart des communes appartiennent à des intercommunalités qui ont la compétence transport. »

Mme Meyer : « Donc d'après ce que je comprends, vous voudriez qu'il y ait une redistribution des contributions basée sur plusieurs critères comme le fait le SITPRT. »

Mr le Maire : « Mais appliquée au niveau du SMTC-Tisséo. »

Mme Meyer : « Mais moi je crains que vu les montants, cela nous fasse contribuer beaucoup plus. Après, ce serait juste. »

Mr le Maire : « C'est le même forfait par habitant pour le SITPRT ou les communes du Muretain. On contribue moins parce qu'il y a moins d'habitants mais c'est la même valeur par nombre d'habitant. On ne peut pas se considérer comme bien loti par les transports en commune en tout cas sur La Salvetat. »

Mme Meyer : « Donc, vous voudriez qu'on contribue plus? Je ne comprends pas. »

Mr le Maire : « Non, le but c'est de contribuer moins justement. »

Mme Meyer : « Donc, vous estimez qu'on paie trop ? »

Mr le Maire : « Oui tout à fait. Par rapport aux services rendus. Après, si on a le service, on peut payer. Ça me paraît équitable. »

Mr Diouf : « Est-ce que vous avez envisagé dans cette démarche de contribution d'intégrer toutes les communes qui sont impactées pour qu'il y ait une force ? Que ça ne soit pas que La Salvetat. »

Mr le Maire : « Comme je le disais, cette contribution a été élaborée de manière commune au niveau du SITPRT et ensuite chaque commune récupère les parties qui le concernent et peut rajouter. La ligne Optimo St Lys, Fonsorbes qui passerait par La Salvetat, il n'y a que La Salvetat qui l'a demandé. »

Mme Falières : « Ils font partis du Muretain eux ? »

Mr le Maire : « Qui ça ? »

Mme Falières : « St Lys et Fonsorbes. »

Mr le Maire : « Oui. »

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

5. NOM DU STADE MUNICIPAL

Mr le Maire propose de nommer le stade municipal de La Salvetat Saint Gilles « Jean GIRALDOU ».

Son épouse ainsi que ses enfants et petits enfants ont donné leur accord et remercient la commune pour l'intérêt porté à leur famille.

Mr le Maire demande au conseil municipal d'approuver le nom du stade municipal « Jean GIRALDOU ».

Mr Cesses : « Pour moi, c'est un excellent choix. »

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

6. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017

Mr BAROIS, Adjoint au Maire délégué aux Finances, présente les grandes lignes des orientations générales du budget 2017.

Voir document joint.

Mme Meyer : « Quelle analyse vous faites de ce document qui est un peu catastrophique ? »

Mr le Maire : « On vous remercie pour le document. »

Mme Meyer : « Non, ce n'est pas le document qui est catastrophique mais les chiffres en ressortent. Je vous demande quelle analyse vous en faites. »

Mr le Maire : « Catastrophique pour quels aspects ? »

Mme Meyer : « Vous avez quand même une capacité de désendettement à 30 ans. »

Mr le Maire : « Parlons-en. Vous savez très bien que la capacité de désendettement est liée à l'exercice de l'année. C'est-à-dire qu'une année où l'on a très peu d'excédents de fonctionnement, ça amplifie automatiquement la capacité de désendettement. »

Mme Meyer : « Mais vous avez dépassé 3 fois le seuil d'alerte quand même. Il était déjà dépassé l'année dernière. »

Mr le Maire : « Parce que 2016 est une année où l'excédent de fonctionnement est très faible et on sait pourquoi. »

Mme Meyer : « Et pourquoi ? »

Mr le Maire : « C'est lié en particulier, même si c'est du fonctionnement, aux gros investissements. C'est-à-dire que cette année, l'effort d'investissement, c'est une année de transition et quelque part, pour faire les investissements, aujourd'hui la location de tous les modules des préfabriqués, pour pouvoir réaliser les travaux, cela génère des coûts de fonctionnement. »

Mme Meyer : « Non mais il n'y a pas que ça. »

Mr le Maire : « C'est exactement ce que j'ai dit. J'ai dit que c'était un exemple. Je sais que ma réponse ne vous convient pas. Mais c'est une réalité. »

Mme Meyer : « Mais on n'est jamais sorti avec un solde d'exécution comme ça. »

Mr le Maire : « Mais on n'a jamais fait autant d'investissement sur une même année. »

Mme Meyer : « Mais on n'a jamais aussi autant dépensé. Et on n'a jamais eu les recettes qui ne compensaient pas. »

Mr le Maire : « Oui mais je vous le redis, on n'a jamais autant investi. »

Mme Meyer : « Excusez-moi mais déjà l'année dernière vous nous aviez fait le même document donc c'est un peu un copié-collé. Vous nous avez sorti un scénario optimal à 700 000 € et là on est passé à 550 000 €. Donc, vous ne vous en tenez pas à vos 700 000 €. Donc, tous les ans, ça va diminuer. Tous les ans, on va se retrouver avec une capacité de désendettement de cet ordre là parce que vous n'arrivez pas à dégager d'excédents. »

Mr le Maire : « Non mais cela, c'était pour expliquer les 30 ans. »

Mme Meyer : « Mais vous dépensez trop. C'est tout simple. »

Mr le Maire : « On investit beaucoup. Après, c'est notre responsabilité. »

Mme Meyer : « Je vais répéter ce que j'ai dit à la commission finances. La Salvetat, vous investissez, vous faites des choix, OK. Mais La Salvetat n'est pas en capacité financière de pouvoir financer tout ça. »

Mr le Maire : « C'est ce que vous dites mais nous, on pense que oui. Et si on se plante, vous serez ravis. »

Mme Meyer : « Ça fait deux ans que je le dis. Parce que le scénario « j'ai tout dépensé, je vais dans le mur », vous ne l'avez pas mis là. »

Mr le Maire : « Parce que ce n'est pas le scénario que l'on envisage. »

Mme Meyer : « Mais ça se dégrade d'année en année. Ça fait trois ans que ça se dégrade. Vous mettez 0 % de l'augmentation de la masse salariale. Il y a une revalorisation du point d'indice en février. Donc, comment vous faites pour faire 0 % ? »

Mr le Maire : « Parce qu'on travaille sur les possibilités qui nous sont ouvertes pour avoir des recettes liées, enfin c'est un débat... »

Mme Meyer : « Mais l'année dernière vous nous avez déjà mis, je ne sais plus quel était le chiffre parce que je n'ai pas regardé, je suis désespérée, dans vos hypothèses de travail, la masse salariale c'était 0 % ou 2 %, là on est à 8 % ». »

Mr le Maire : « Oui. »

Mme Meyer : « Donc vous faites des scénarios et vous savez très bien que vous l'allez pas les tenir ? »

Mr le Maire : « Oui. »

Mme Meyer : « D'accord. »

Mr le Maire : « Si cette réponse vous va, alors oui. »

Mme Meyer : « Non mais c'est votre réponse. Vous faites un scénario et vous savez que vous ne le tenez pas. Donc, ça ne sert à rien de faire un DOB, franchement. »

Mr le Maire : « Il est obligatoire. »

Mme Meyer : « Vous y mettez des scénarios fictifs. »

Mr le Maire : « Il y a quand même un certain nombre d'informations qui sont intéressantes à présenter. »

Mr Cesses : « J'ai quelques questions et si vous le permettez, je vous propose mon analyse par rapport aux chiffres que vous avez évoqués. Ma première question : Merci de nous expliquer les raisons et les conséquences d'une CAF (Capacité d'Autofinancement) négative. »

Mr le Maire : « Comme on vous l'a dit, l'objectif est de revenir à une capacité d'autofinancement positive. »

Mr Cesses : « Et les conséquences, Mr le Maire ? »

Mr le Maire : « Pour cette année, les conséquences sont que ça génère un taux d'endettement à 30 ans, c'est exactement cela. Pour cette année, on sait pourquoi. »

Mr Cesses : « Une autre question : c'est un débat. Merci de nous expliquer les différences entre la CAF (Épargne Brute) des pages 16 (80 427 €) et celle de la page 73 (102 000 €). »

Mme Meyer : « C'est pareil que pour la capacité de désendettement. Un coup elle est à 30 ans, un coup elle est à 35 ans. »

Mr Cesses : « Il y a énormément de chiffres qui sont différents d'une page à l'autre. »

Mr le Maire : « Quand vous remarquez des écarts comme ça, n'hésitez pas à le faire remonter lors de la commission finances. »

Mr Cesses : « Mais je vous le remonte. Concernant la CAF, Je signale, que tous les documents comptables rappellent que La CAF à minima est utilisée pour investir ou augmenter le fonds de roulement et rembourser les emprunts. C'est la réponse que j'aurais aimé entendre de votre bouche. Cette année, nous avons une CAF négative donc nous allons avoir du mal à rembourser nos emprunts. »

Mr le Maire : « Par rapport à la CAF, certes, elle est négative. Mais je rappelle par exemple, si on était vraiment anxieux, on aurait fait tout notre possible pour encaisser les recettes exceptionnelles de vente des terrains de La Ménude fin décembre. Comme ça, on aurait pu vous présenter un exercice budgétaire en bien meilleure forme avec 500 000 € d'apport. »

Mme Meyer : « Mais vous en avez besoin en 2017 pour boucler votre budget. »

Mr le Maire : « Oui mais c'est juste pour vous dire que les chiffres arrêtés au 31 décembre, vous pouvez parler d'une CAF qui est négative mais si vous vouliez qu'on vous présente une CAF positive pour 2016, on en avait les moyens. Et beaucoup de communes le font. Effectivement, on ne s'est pas pressé là dessus, on sait qu'on en a besoin pour 2017 donc ça prouve que nous sommes confiants quant à l'évolution du budget. »

Mr Barois : « Mr Cesses pour vous répondre, la page 73 en l'occurrence, pour 2016 il est indiqué que l'épargne de gestion est à 102 000 € et page 16 il est indiqué 101 633 €. La même chose pour les autres puisque c'est arrondi sur les 3 premiers chiffres. »

Mr Cesses : « J'ai vu 87 et 120 000. »

Mr Barois : « Je lis 101 633 € pour l'épargne de gestion, 80 427 € pour l'épargne brute et – 333 705 € pour l'épargne nette et arrondi en K€ ça fait – 334 K€ pour l'épargne nette. 80 000 € pour l'épargne brute et 102 000 € pour l'épargne de gestion. »

Mr Cesses : « Merci de votre précision. »

Mme Meyer : « Juste sur la capacité de désendettement, la différence entre la page 49 et la page 81. C'est quoi le vrai chiffre ? »

Mr Barois : « Ce sont des arrondis. »

Mme Meyer : « Des arrondis ? 35.8 ans et 30 ans il y a un arrondi ? D'accord. »

Mr Barois : « Si vous regardez la suite du document page 81, ce que vous nous avez fait remarquer, le 30 ans qui est effectivement 35.8, ça c'est une erreur mais après, que voit-on ? La valeur suivante ? »

Mme Meyer : « Mais ça, c'est votre projection. J'attends de voir l'année prochaine. L'année prochaine on va être à 40 ans. »

Mr Barois : « Mais c'est une orientation, nous sommes bien d'accord Mme Meyer ? C'est l'orientation que nous souhaitons prendre. »

Mme Meyer : « Franchement, si vous arrivez à passer à 6,3, je pense que je peux vous inviter au restaurant Mr Barois. L'année dernière, vous aviez fait la même proposition et on est passé à 30 ans. »

Mr le Maire : « Mais je vous rappelle que c'est un chiffre qui fluctue énormément. Après vous pouvez sourire mais entendez bien que si on avait fait l'exercice comme de nombreuses communes d'encaisser les 500 000 € en décembre 2016, on avait un chiffre de désendettement qui était bien. Mais on n'a pas fait ce choix là. »

Mme Meyer : « Qui était à combien d'ailleurs ? Si vous l'aviez encaissé, ça aurait fait combien ? »

Mr le Maire : « Je n'ai pas fait le calcul mais il faut diviser par 500, aujourd'hui on divise par 80, donc je dirais 6 fois moins. Donc ça ferait peut être dans les 6 ans. Sur le chiffre de 2017. Après effectivement, vous pouvez et c'est votre choix d'alerter la population mais nous on est zen par rapport à ça. J'explique bien : on divise les emprunts qu'on a contractés par l'excédent de fonctionnement de l'année écoulée. L'excédent de fonctionnement est faible cette année. »

Mme Meyer : « Excusez-moi mais votre excédent de fonctionnement diminue tous les ans de plus de la moitié à chaque fois. C'est ce qu'il permet quand même d'autofinancer les investissements. C'est à dire que vous n'arrivez pas à dégager assez d'excédent pour pouvoir financer mais vous continuez à faire des investissements alors que vous n'avez pas la capacité de le faire. C'est ça la conclusion toute simple. »

Mr le Maire : « Je vous ai déjà expliqué qu'il y a des dépenses de fonctionnement qui vont se stopper cette année. Ensuite, il faut quand même comprendre que c'est nous, sur notre mandat, qui subissons la baisse des dotations globales de fonctionnement, malgré tout. On le sait mais on fait le choix de ne pas réduire le personnel comme le font certaines collectivités parce qu'on estime que le personnel est nécessaire et fournit un service auprès de la population. C'est un choix politique, je l'entends et c'est ce qu'on répète tous les ans mais c'est le choix qu'on fait. Et ça nous a conduit à ça et là où on est confiant c'est qu'effectivement en 2017, déjà la baisse de dotations sera divisée par 2 suite à un cadeau d'adieu, on va dire, de notre Président. Et c'est la dernière année pour laquelle elle se produit. Donc aujourd'hui, on a une commune qui est quand même en croissance donc les recettes augmentent année après année du fait de l'arrivée de population. Je vous rappelle que les populations légales aujourd'hui qui permettent de calculer les dotations de l'État correspondent à la population au 1^{er} janvier 2014. Donc, vous voyez bien que la croissance dont je parle aujourd'hui correspond à la croissance réelle des années 2012 à 2014. Il est évident que ça continue de croître et je réponds à votre question. Notre promesse c'était de ne pas ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation. Promesse qui est tenue. »

Mme Falières : « Ah bon ? Vous trouvez ? »

Mr le Maire : « Oui. Je rappelle « de ne pas ouvrir de nouvelles zones d'urbanisation en terme de PLU ». »

Mme Falières : « Ça se construit de partout. »

Mr le Maire : « Vous seriez venue dans nos réunions de campagne, on l'a bien expliqué. »

Mme Falières : « Mais ça sort de partout. »

Mr le Maire : « Il faut comprendre que tous les terrains qui ont été autorisés à l'urbanisation et je peux citer aujourd'hui les programmes qui vont être livrés et la énième tranche d'Urbat ça c'est clairement un projet sur lequel nous n'avons rien fait. Et on continue de livrer des logements. Celui qui va ouvrir route de Pibrac, c'est un programme dont le permis a été déposé en avril 2014. »

Mme Falières : « Et la suite de Trévisse ? »

Mr le Maire : « Parlons-en. Je vous rappelle que c'est vous qui avez autorisé l'urbanisation de la zone Villa Trévisse en créant cette zone là. »

Mme Falières : « Pas la deuxième. »

Mr le Maire : « La deuxième absolument, vous ne pouvez pas nier. »

Mme Falières : « Ah non je ne suis pas d'accord. C'était un terrain privé, il n'était pas vendu encore. »

Mr le Maire : « Mais vous savez très bien que l'urbanisme c'est la commune qui décide d'ouvrir des zones à l'urbanisation. Une fois que ces zones sont ouvertes, on est dans un marché privé c'est-à-dire qu'il y a un propriétaire terrien qui a le droit de vendre et donc qui est sollicité par des dizaines et des dizaines de promoteurs immobiliers qui veulent faire le programme immobilier qui leur rapporte le plus. Donc, effectivement cette zone était ouverte, ça je le garantis, elle n'était pas vendue mais je peux vous garantir qu'au mois d'avril 2014 depuis la prise de fonction, j'ai déjà rencontré dans les 15 jours qui suivaient l'élection, trois promoteurs pour les terrains qui étaient situés là-bas. Ce qu'on a réussi à faire sur cette zone dans le cadre de nos engagements c'est qu'on est passé d'un programme initial, que je pourrais montrer un jour vu qu'on a les esquisses dans les bureaux où il y avait à peu près 120 logements sur cette zone. Ils avaient l'habitude de dire que La Salvetat était accueillante, qu'on dépassait allègrement les 35 logements à l'hectare, préconisés par le SCoT de la grande agglomération toulousaine. Et aujourd'hui on arrive, même si règlementairement ils pourraient nous mettre au tribunal administratif, on arrive à imposer les 35 logements à l'hectare, ce qui est la limite haute du SCoT. Et on est passé d'un programme prévu sous votre mandat à 120 logements à un programme qui va démarrer avec 66 logements. Effectivement, il y a un programme immobilier mais au bout d'un moment quand le PLU autorise la construction et que le promoteur dépose un programme qui respecte le règlement du PLU on ne peut refuser le permis que sur des irrégularités par rapport au règlement du PLU. »

Mme Falières : « Mais vous avez fait une demande de changement de PLU, là ? C'est pareil. Avec des zones à urbaniser. »

Mr le Maire : « Nous n'avons pas ouvert de zones à urbaniser. Vous n'avez pas lu le lire car justement on lutte contre. Et je rappelle que pour ces zones, ce que nous avons fait sous notre mandat, c'est que nous avons mis des taxes majorées à 20 % et justement l'arrivée de cette urbanisation génèrera des recettes 4 fois plus importantes pour la commune qui permettront de financer les équipements publics et routiers nécessaires pour accueillir la population nouvelle. Cela contribuera à de meilleures recettes au niveau du budget d'investissement. »

Mr Cesses : « Je vais revenir au DOB si vous le voulez bien. Merci de nous parler de notre besoin en fond de roulement, il est malheureusement absent de ces planches. Il doit être surveillé, particulièrement avec une CAF négative. »

Mr Barois : « Pouvez-vous nous indiquer comment vous le calculez? Ce que c'est pour vous. »

Mr Cesses : « Pardon ? Ce n'est pas moi, Mr Barois, qui ait la gestion de la mairie. Je vous demande quel est le fond de roulement. Si vous voulez, on en parle à ma grand-mère? Le fond de roulement, c'est quelque chose d'important, de vital à surveiller. Alors, je vous demande simplement quel est le fond de roulement de notre mairie. »

Mr le Maire : « S'il n'y avait pas de fond de roulement, on ne pourrait pas, par exemple, honorer les salaires des agents. »

Mr Cesses : « Entre autres. »

Mr le Maire : « Quel est le problème sur le fond de roulement ? »

Mr Barois : « Quel est le minimum à avoir ? »

Mr Cesses : « C'est catastrophique. Mr Barois, c'est vous qui êtes à la commande de la gestion. Ce fond de roulement permet justement de payer tous les mois et d'amasser de l'argent. De combien il est ? C'est un élément de gestion élémentaire. »

Mr Barois : « On paie sans problème tout ce qu'il est nécessaire de payer donc le fond de roulement est aujourd'hui suffisamment correct pour la municipalité. »

Mr Diouf : « Il est de combien ? »

Mr le Maire : « Le fond de roulement varie, il est de combien à quelle date ? On sait quel est le montant minimum à avoir en caisse pour pouvoir honorer le pic de dépenses. »

Mr Cesses : « Je comprends qu'il y ait un malaise. Je vous reposerai la question au prochain conseil municipal. »

Mr Dalla-Barba : « Cette question, vous la posez parce que vous avez constaté qu'il y a un problème ? »

Mr Cesses : « Oui. »

Mr Dalla-Barba : « Donc vous êtes au courant du montant alors ? Pourquoi vous jouez au clown ? »

Mr Cesses : « Les clowns, je ne sais pas qui c'est car qui c'est qui ne connaît pas les informations ? Franchement, la CAF est directement liée au fond de roulement. Vous présentez une CAF négative, je m'inquiète. Je vous demande simplement les outils de gestion, vous ne les connaissez pas. »

Mr le Maire : « Je ne partage pas la phrase où vous dites « la CAF est directement liée au fond de roulement ». »

Mr Cesses : « Si vous voulez. Ce que je peux vous dire, par contre, c'est qu'il y a une variation de - 100 % entre 2014 et 2015 de notre fond de roulement. Notre fond de roulement a baissé de - 100 %. Ces chiffres, je les ai et je les maîtrise. »

Mr le Maire : « Mais vous les trouvez où ces chiffres ? Ils ne sont pas communiqués. »

Mr Cesses : « Ministère de l'Intérieur. Il communique les chiffres. De façon plus précise, je peux vous dire qu'il donnait en 2014... »

Mr le Maire : « Enfin, - 100 %, ça veut dire qu'on n'a plus rien. »

Mr Cesses : « Vous aviez un fond de roulement de 431 en 2014 et en 2015 il est passé à 227 € / habitant. »

Mr le Maire : « Ça ne fait pas - 100 %. »

Mr Dalla-Barba : « Plutôt - 50 %. »

Mr Barois : « Est-ce que vous pouvez nous fournir le lien internet pour aller vérifier ce que vous donnez comme valeur ? »

Mr Cesses : « Je vous communiquerai très volontiers le lien du ministère de l'Intérieur. Avec plaisir. »

Mr le Maire : « C'est plutôt le ministère des Finances Publiques, non ? »

Mr Cesses : « Une question relative à la page 22 recettes de gestion : merci de nous donner le total des recettes de fonctionnement correspondantes aux CUI, CAE ? »

Mr le Maire : « On l'a mais ce sera dans le cadre du vote du compte administratif 2016 où ce chiffre sera détaillé. »

Mr Cesses : « Vous en parlez beaucoup et je souhaiterais connaître ce chiffre. »

Mr le Maire : « Oui, et il est intéressant. Il permet effectivement de contre balancer les dépenses du personnel c'est à dire que les emplois aidés ont la particularité, je le dis pour le public, qu'on avance les salaires et ensuite, on a des dotations de l'État qui les prennent en charge plus ou moins. Pour les emplois avenir, les moins de 25 ans, il y a 75 % de prise en charge par l'État. Quand on dépense 4 000 €, on a une recette de 3 000 €. Mais par contre, les dépenses du personnel sont valorisées à concurrence de 4 000 € donc pour connaître le vrai coût du personnel, il faudrait déduire les recettes liées au personnel au même titre que les recettes qui correspondent aux remboursements dans le cadre de maladie auprès des assurances. Le personnel génère des dépenses mais il génère aussi des recettes liées aux organismes de prévoyance et aux aides de l'État. Mais dans le CA, tout cela sera détaillé. »

Mr Cesses : « Dans le CA, ce sera noyé. Il n'y a pas un compte spécifique ? »

Mr le Maire : « De mémoire, il y a bien une ligne contrats avenir où il y a les recettes liées qu'aux contrats avenir et CUI-CAE. »

Mr Cesses : « Une autre question : page 26 : Comparatif bases Taxe Habitation. Nous pouvons noter une augmentation de la taxe d'Habitation de 4%, alors que vous annoncez partout et inscrit sur le DOB 2016 que les impôts n'augmentent pas. Merci d'expliquer les chiffres de la page 26 ? »

Mr le Maire : « On a corrigé en séance. On dit que nous n'augmentons pas les taux d'imposition. Je rappelle que l'impôt à payer correspond aux produits de la valeur locative du bien multipliés par le taux d'imposition. Donc, le taux d'imposition n'augmente pas mais la base locative est revalorisée par l'État tous les ans sur la base du coût de la vie. C'est légitime que ça augmente comme tout le reste. On insiste bien, nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition mais effectivement, tous les ans, on prend une dizaine d'euros supplémentaires qui correspond à l'augmentation de la base locative. »

Mr Cesses : « Pour mémoire, les impôts augmentent à La Salvetat St Gilles, je vous rappelle que durant le dernier vote du budget, j'avais évoqué la capacité que nous avions en baissant les taux, de ne pas faire augmenter... »

Mr le Maire : « Mais ça, c'est votre programme. »

Mr Cesses : « Vous vous targuez de défendre le pouvoir d'achat, ce n'est pas en augmentant et en laissant filer les augmentations des impôts sur la commune que le pouvoir d'achat va être... »

Mr le Maire : « Mais vous pouvez au moins reconnaître que depuis les élections, les impôts augmentent toujours sur la base locative mais par contre nous n'avons pas à ce jour augmenté aucun tarif au niveau de la restauration scolaire, de l'ALAE, l'ASLH, des crèches, des portages de repas à domicile et là, il y a un réel coût. Les coûts augmentent pour la commune et c'est un choix politique. Les coûts augmentent pour la commune et on s'abstient d'augmenter les recettes. »

Mr Cesses : « On est bien d'accord. Néanmoins, je répète les impôts augmentent sur La Salvetat. »

Mr le Maire : « Mais les besoins augmentent aussi. Vous avez vu nos prévisions budgétaires. »

Mr Cesses : « Page 24 impôts locaux 2015 de L'EPCI. Votre tableau est explicite, néanmoins il n'évoque pas la variable de la surface des communes de notre EPCI.

Je vous propose ce tableau :

Com	€/Hab	km2	€/Hab/Km2
Pradère	543	4,82	112,66
Salvetat	407	5,75	70,78
St Livrade	227	6,16	36,85
Merenville	351	10,45	33,59
Levignac	402	12,22	32,90
Lassere	290	9,51	30,49
Plaisance	482	26,53	18,17
Leguevin	282	24,45	11,53

Mr le Maire : « Vous faites entrer la superficie mais je vous garantis qu'elle n'impacte pas les besoins. C'est la population. Après, une commune comme Lèguevin qui a un vaste territoire, les champs ne coûtent pas grand chose à la zone urbaine de la commune. »

Mr Cesses : « En associant les Km2 au coefficient €/hab, on découvre que les communes les plus endettées par habitant et par leurs surfaces sont Pradère et la Salvetat. En opposition aux deux communes les plus importantes en surfaces, Plaisance et Lèguevin. Ne pensez-vous pas qu'une des faiblesses de notre commune est son manque de foncier ? Pourriez-vous développer sur d'éventuelles solutions ? Le problème de La Salvetat, c'est sa taille et sa densité. »

Mr le Maire : « 1 300 habitants au km². On est en concurrence avec Pékin ! »

Mr Cesses : « Et l'absence de foncier peut et va être un handicap certain pour notre commune. Quelle est votre vision sur du long terme par rapport à ce fait ? »

Mr le Maire : « On va essayer d'acheter des terrains sur des communes voisines mais je ne suis pas certain que ça marche ! Aujourd'hui, la dernière réserve, on en est conscients, de dire que la commune est « quasi pleine », la dernière chance, c'est les 40 hectares de La Bourdasse. Mais il faudra être très vigilant sur l'ouverture de cette zone, dans le cadre de la modification du PLU, on a essayé de mettre un maximum d'emplacements réservés parce que la commune a besoin de réserves foncières pour développer des équipements du futur. Si on fait comme c'était fait auparavant, et ça n'engage que moi, vous n'êtes pas obligés de partager ce que je vais dire, de mettre la priorité sur l'accueil des habitants et de ne pas anticiper les réserves foncières pour construire les équipements, c'est dans ces cas là qu'on se retrouve contraint de mettre des équipements publics sur des espaces verts avec les problématiques que ça a généré pour la crèche des Paradets. Je n'ai pas été clair ? »

Mr Cesses : « Si, si. J'aurais aimé plus de perspectives mais sur du moyen terme... »

Mr le Maire : « Les perspectives, c'est le PLU. Effectivement, c'est de l'emplacement réservé pour garder une partie des surfaces pour la commune. »

Mr Cesses : « Page 34 Dépenses de gestion. Contrairement à vos engagements fait ici même et inscrit sur votre DOB, je vous cite : « Maîtrise des dépenses de fonctionnement en particulier les dépenses de personnels ». En réalité vos documents démontrent le contraire. Je souhaiterais que vous parliez de ce sujet. Les dépenses depuis 2014 augmentent de façon importante. Entre 2014 et 2015, 8 %. »

Mr le Maire : « Je vais citer un exemple. Quand on disait qu'on avait des économies faites liées aux baisses des subventions aux associations. Je tiens à rappeler que nous n'avons pas baissé les subventions aux associations. Par contre, nous avons opéré des transferts. Par exemple, le CAJ et l'école de musique étaient au préalable gérés par une association donc ils rentraient dans les dépenses du 6574 et donc pas dans les charges de gestion. Aujourd'hui, on est en prestation donc ils sont gérés par un prestataire qui est LEC, au même titre que l'ALAE est géré par Léo Lagrange. On va dire que les 140 000 € de subvention qui étaient versés à la MJC ont été transférés de subvention à charge de gestion. »

Mme Falières : « Mais le centre de loisirs, il y était déjà ? »

Mr le Maire : « Oui, je ne parle que du CAJ. J'ai expliqué que l'animation jeunesse était gérée comme l'était l'ALAE avec Léo Lagrange. »

Mr Cesses : « Page 37 Zoom sur le personnel. Je vous l'ai signalé l'année passée, je vous saurais gré de parler de charge du personnel et non de personnel. Ça me semble plus correct. »

Mr le Maire : « Je vois écrit « dépenses de personnel », qu'est ce qui ne va pas ? »

Mr Cesses : « Dépenses des charges du personnel. Sur le plan comptable et sur le plan humain, c'est quand même mieux. L'an dernier vous m'aviez dit que ce sera corrigé. »

Mr le Maire : « On avait enlevé le terme « charge » car il ne vous plaisait pas. Après, c'est une formule classique. »

Mr Cesses : « Vous nous informez d'une augmentation de 9 % des charges du personnel, merci de nous expliquer les raisons ? »

Mr le Maire : « Il y a eu la revalorisation du point d'indice et ensuite il y a eu des embauches cette année et il faudrait déduire de ces 8.6 % les recettes liées aux emplois aidés qui sont croissantes. Le personnel a un coût mais il a une fonction. »

Mme Meyer : « Quand toutes les collectivités en France essayent de contenir leur charge de personnel entre 1.5 % et 2 % et on est à 4 fois plus. Et on continue tous les ans. »

Mr le Maire : « On a rattrapé, à notre sens, le retard du personnel sur la commune. »

Mme Meyer : « Et je vous dis que nous n'avons pas les moyens financiers de le faire. »

Mr le Maire : « Je vous rappelle qu'il y avait des contrats de sous traitance pour les espaces verts, on a fait le choix de recruter du personnel et on vous avait démontré que ça coûtait moins cher. Certes, on augmente les charges du personnel mais on diminue en parallèle les charges de gestion. »

Mme Meyer : « Non, elles sont encore en augmentation cette année, je ne me souviens même plus du chiffre. »

Mr le Maire : « On vous a cité d'autres exemples. Comptez une centaine de milliers d'euros de préfabriqués qu'on n'aura pas l'année prochaine. »

Mme Meyer : « Mais vous aurez autre chose. »

Mr le Maire : « Si vous nous le prédisez. »

Mme Meyer : « Et je vous le prédis. Je vous l'avais déjà prédit l'année dernière. Mme Irma. »

Mr Cesses : « Vous ciblez ce poste comme une solution d'économie. La page 78 donne 11% d'économie sur le poste) Rattraper 9,5% d'augmentation moyenne et "maîtrisée" plus ces 11%, donne plus de 20% : comment allez-vous faire ? »

Mr le Maire : « Je note votre point mais ça reste des objectifs. Ce sont des orientations, des pistes. C'est un scénario. C'est une prévision. Nos services travaillent pour contenir les dépenses du personnel. Il y a aussi les aléas et les remplacements. On a des frais liés à de trop nombreuses maladies. »

Mr Cesses : « Page 48 L'endettement. Vous avez en 2016 endetté notre commune, alors que depuis 2012, un processus de désendettement avait été lancé, pour quelle raison vous préconisez pour 2017 de revenir à ce processus de désendettement (page 76 rembourser le capital de la dette)? »

Mr le Maire : « C'est le scénario optimal. Qu'est ce qui vous chagrine ? Je n'ai pas très bien compris la question. »

Mr Cesses : « Ce qui me chagrine, c'est votre incohérence par rapport à votre politique de l'an dernier où vous étiez féru d'endetter la commune. »

Mr le Maire : « Cette année, on a prévu des investissements plutôt que d'endetter la commune. Si on souscrit un emprunt, c'est bien pour financer un investissement. Aujourd'hui, le taux de désendettement est à 409 €, ce qui est un très bon chiffre pour une commune. Il n'y a pas d'inquiétude par rapport à ce chiffre là, par rapport aux moyennes. On voit qu'on arrive à faire de l'investissement tout en ne s'endettant pas plus que sur les années écoulées. Je

rappelle en 2014 à notre arrivée on était à 416 €. Il y avait des emprunts qui se terminaient donc c'est le but, dès que l'emprunt se termine, ça redonne un souffle pour réemprunter. Je vous rappelle aussi qu'on bénéficiait de taux d'intérêt très faibles qui nous ont permis de renégocier des emprunts qui avaient des taux élevés négociés au début des années 2000. »

Mr Barois : « L'autre point par rapport à l'emprunt. Que fait-on par rapport aux écoles ? On n'emprunte pas et on ne crée pas de nouvelles salles ? On ne change pas les salles en mauvais état ? Que fait-on ? »

Mme Meyer : « On essaie de dégager suffisamment d'autofinancement pour au moins financer une partie sans emprunter. Chose que vous n'arrivez pas à faire. »

Mr Barois : « Vous n'auriez pas pu faire mieux que nous. Vous aviez aussi un stade à faire de la même manière que nous. »

Mme Meyer : « On n'aurait sûrement pas augmenté les charges courantes et du personnel autant. Donc, on aurait réussi à dégager plus d'autofinancement. »

Mr le Maire : « Quand je disais que c'était un choix politique, je disais bien qu'on avait fait le choix de renforcer les services municipaux parce qu'on estime que c'est un besoin pour la population. »

Mr Cesses : « Ma proposition allait dans ce sens. Pour votre information, depuis 2012, nous avons un désendettement en moyenne de 15% par an. Entre 2015 et 2016, vous avez endetté la commune de 36%, soit une variation de 51% en une année. Cette variation a été trop importante et l'ensemble de vos achats auraient dû être fait sur la totalité du mandat et non pas une fois. »

Mr le Maire : « Vous voulez dire des investissements ? »

Mr Cesses : « Oui. »

Mr le Maire : « Je n'ai pas compris la hausse d'endettement mais je rappelle que nous étions à 416 € / habitant en 2013, nous sommes à 409 € en 2016. »

Mr Cesses : « Ce que je peux vous dire c'est que de 2012 à 2014, il y avait un désendettement qui était... »

Mr le Maire : « Oui parce que 2012 correspondait au dernier investissement fait sur la commune qui était l'Unité Centrale de Production. Ensuite, il n'y a plus eu d'investissement. Donc nous, nous avons une politique volontariste en terme d'investissements parce qu'on estime qu'il y a un retard à rattraper sur les équipements publics. On dépense, oui et on réalise. »

Mr Cesses : « Page 51 La Loi de Finance 2017. J'invite à avoir une grande réserve sur les dépenses et particulièrement durant une année électorale ! Un des candidats, des plus en vue annonce, « une économie de 10 Milliards sur les collectivités ». »

Mr Barois : « Comme ça, il n'y aura plus rien pour les habitants. »

Mr Dalla-Barba : « Vous avez raison de souligner que des candidats vont s'occuper des communes alors que le budget de l'Etat, c'est l'Etat, le budget des communes, ce sont des élus municipaux et je trouve inadmissible la baisse des dotations qui pousse justement un certain nombre de communes à supprimer du personnel qui est essentiel. A Plaisance et à Toulouse, il y a des suppressions d'ATSEM, c'est inadmissible. Cette politique est rejetée par la population. »

Mr Diouf : « Vous avez eu ces chiffres ou ? Parce que je travaille pour la ville de Toulouse et il n'y a pas eu de suppression d'ATSEM. »

Mr le Maire : « Alors c'est la presse. »

Mr Diouf : « Je connais quand même ce dossier, vous ne pouvez pas dire ça puisque vous n'avez pas les chiffres. Vous savez combien d'ATSEM volantes et d'agents techniques ont été recrutés par la ville de Toulouse ? Vous avez les chiffres ? »

Mr Dalla-Barba : « J'ai lu dans les journaux qu'il y avait des grèves du personnel. »

Mr Diouf : « Evitons de parler des communes qu'on ne connaît pas. »

Mme Berger : « Dans les écoles, il y a une ATSEM en moins à Toulouse. »

Mr Diouf : « Mais ce n'est pas vrai. »

Mme Berger : « Il y a le même nombre d'ATSEM avec une augmentation des élèves. »

Mr Diouf : « Je vous dis que ce n'est pas vrai. »

Mme Berger : « Dans les écoles de mes collègues, il manque des ATSEM. »

Mme Labat : « Mais à Plaisance, c'est sur. »

Mme Berger : « Il y a 7 classes et une ATSEM en moins Il y a 4 classes et que 3 ATSEM. »

Mr le Maire : « Je comprends votre remarque. Effectivement, nous n'avons pas les chiffres de Toulouse mais effectivement, nous avons entendu parler de manifestations qui laissent à croire que c'est le cas. »

Mr Diouf : « Il faut faire la part des choses. »

Mr le Maire : « Mr Cesses, avez-vous une dernière remarque ? »

Mr Cesses : « Le document fourni pour le DOB 2015 était plagié. Le document fourni pour le DOB 2016 était bricolé. Le document fourni pour le DOB 2017 est mieux construit et apporte un peu sens au débat. Néanmoins, une orientation budgétaire se doit d'être au service de sa population. Je reproche principalement à votre document de faire fi encore une fois de toute analyse de notre population, nombre, condition, âge, etc. Orienter c'est prévoir, cette prévision se fait par la connaissance de sa population et de son évolution. De plus, vous évoquez notre EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), quid de son devenir ? Cette question doit être une priorité. On utilise souvent des acronymes. C'est bien par rapport au public de les expliquer. Votre document est aussi froid qu'un article acheté en supermarché. Il est correct, mais sans saveur car c'est un stéréotype. En variant simplement quelques chiffres il s'adapte à n'importe quelle commune. Cela est tellement regrettable, car les caractéristiques qui spécifient notre commune y sont totalement absentes. Concernant le fond du problème, je vous encourage à revenir à une gestion cohérente avec la conséquence de retrouver une Capacité d'autofinancement. Ce critère est le principal, il démontre de bonne santé d'une commune. Votre analyse prospective est supportée par des scénarios hypothétiques. Aujourd'hui, vous préconisez une hausse des recettes sans élévation de la fiscalité locale (bien que cette hausse soit avérée entre 2015 et 2016). Ce scénario n'est pas crédible eu égard à votre fonctionnement passé et considérant le train de vie de la mairie actuelle. Aujourd'hui, vous préconisez un retour à l'épargne (meilleure Caf, trésorerie etc) avec une économie de 550 K€. Cette solution toujours eu égard à votre fonctionnement passé, est tellement peu vraisemblable. Mais soit, je vous dirais CHICHE. Mais de grâce ayez attention de ne pas basculer dans de la rigueur financière. Considérant la rétrospective de vos souhaits de gestion et l'impossibilité de les accomplir. Considérant, votre revirement pour une gestion plus serrée. J'émetts une crainte que votre comportement souvent excessif endommage encore plus nos finances. Pour ces raisons, je ne cautionne pas votre orientation budgétaire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2017.

7. DETR : ADOPTION DU PROJET RELATIF A LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Mr le Maire expose :

Par courrier du 7 février 2017, les services de la Préfecture demandent de détailler le projet de réhabilitation de la maison des associations dans le cadre de la demande de DETR 2017 (délibération n°6 du conseil municipal du 13 décembre 2016) de manière explicite.

Le projet consiste à réhabiliter un pavillon situé 2 rue des bouleaux afin de le transformer en maison destinée aux associations.

L'aménagement projeté concerne autant les espaces intérieurs qu'extérieurs.

Le programme prévoit de créer :

- Une grande salle d'activités ou de réunion,
- Un bureau,
- Un sanitaire,
- Un local de rangement installé dans l'ancien garage.

Rappel du plan de financement :

PROJET MAISON DES ASSOCIATIONS	
<u>Réhabilitation d'une maison en local des associations</u>	
TOTAL TRAVAUX HT	106 600,80 €
60%	63 960,48 €
Autofinancement	42 640,32 €
TOTAL RECETTES	106 600,80 €

Mr le Maire propose au conseil municipal d'adopter le projet relatif à la maison des associations et son financement et propose de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme Meyer : « Ce n'est pas une nouvelle demande de subvention ? »

Mr le Maire : « Non. C'est une pièce complémentaire. C'est une régularisation de dossier. »

Mme Meyer : « Donc, vous allez envoyer tel quel ce que vous nous faites voter ce soir ? »

Mr le Maire : « Il y aura une délibération. »

Mme Meyer : « Le préfet demande des détails. Donc, c'est ça les détails ? »

Mr le Maire : « Oui, il demande de détailler le projet et qu'il y ait une délibération du conseil municipal sur le projet. Effectivement, on le fait tardivement, on fait une régularisation. On doit prendre l'habitude quand on lance un projet, d'adopter une délibération qui entérine le projet. »

Mme Meyer : « Depuis quand ? »

Mr le Maire : « Depuis que la DETR le demande. »

Mme Meyer : « Ce n'est que pour la DETR ? »

Mr le Maire : « Oui. Ce sont les premiers à nous le demander. Donc, on prendra l'habitude de ne plus se retrouver dans cette situation. »

Mme Meyer : « Mais est-ce qu'ils demandent des plans ? »

Mr le Maire : « Oui. »

Mme Meyer : « En fait, il y a un dossier entier ? On a juste une synthèse. »

Mr le Maire : « La partie technique, ils l'ont. Ce qui leur manque c'est la délibération du conseil municipal qui entérine le projet. Aujourd'hui on votait la demande de subvention mais il n'y avait pas de délibération spécifique pour le projet lui-même. On rappelle le plan de financement mais cette délibération est passée le 13 décembre 2016. »

Mme Meyer : « C'était un annule et remplace la dernière fois non ? »

Mr le Maire : « Ce n'était pas la maison des associations, c'était le stade pour l'année 2016. De toute façon, on peut être amenée à la repasser si la subvention n'est pas retenue pour une année. Elle peut potentiellement l'être l'année suivante. »

Mme Falières : « Si on fait les travaux, alors qu'on n'a pas la subvention, ça coute plus cher à la commune et les chiffres sont faux. Donc, vous le repasserez en conseil ? »

Mr le Maire : « Oui bien sûr. On demande une subvention de 60 % et on dit que dans ce cadre là, il y aura 42 000 € d'autofinancement. Après, il y aura une notification qui dira qu'on nous subventionne à 50 %. »

Mme Falières : « Le pourcentage qu'on aura eu. »

Mr le Maire : « Quand on demande une subvention, c'est toujours la formule de « la plus élevée possible. »

Mme Falières : « Comme on a toujours fait, comme tout le monde fait. »

Mme Meyer : « D'ailleurs à ce sujet, est ce qu'on pourrait avoir un détail au niveau du compte administratif sur justement les subventions versées, DETR, conseil départemental... »

Mr le Maire : « En 2016, on s'est fait retoquer à cause de l'Agenda d'Accessibilité Programmée. Pour la DETR, on en a eu une sur la verrière de Condorcet. Maintenant, on est dans les clous. »

Mr Cesses : « Moi, c'est bien moins technique. Néanmoins, je suis défavorable à cette mesure car le jour de la validation de l'achat de la maison par le conseil, le débat a conduit à considérer cet achat comme une possible spoliation du propriétaire. Aujourd'hui encore, le doute est en moi, de fait je suis contre cette mesure. »

Mr le Maire : « Je rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une spoliation. La commune a préempté un bien qui était vendu entre deux privés, que l'acquéreur faisait une vente à un prix défiant toute concurrence. Un acquéreur privé pouvait l'avoir potentiellement pour ce prix et la commune a fait acquisition du bien au même prix que l'acquéreur potentiel. Donc, la spoliation était passée devant acte notarié. Quand nous on préempte, on se situe entre le sous seing privé, le compromis de vente et l'acte authentique. Dès qu'un compromis de vente est signé, la commune est notifiée et peut préempter. Un notaire a quand même validé cette vente. Si vous vous souvenez du débat, on avait même engagé des démarches auprès du notaire pour savoir s'il y avait un moyen de casser cette vente tellement le prix était faible. Voilà, je réponds à ce soupçon de spoliation. Je précisais comment nous avons agi. »

Mr Cesses : « J'ai toujours dit que je serai défavorable à cette mesure. »

Mme Falières : « Vous ne m'avez jamais donné la réponse mais je vous avais bien spécifié que dans tout acte lorsqu'on préempte on peut revenir en arrière. Sauf si c'est un acte dans sous-seing. »

Mr le Maire : « La préemption c'est sur la base du prix notifié par le notaire. »

Mme Falières : « Mais ce n'est pas le notaire décisionnaire du prix de toute façon. Je vous l'avais bien dit. »

POUR 26
CONTRE 1 (Mr CESSÉS)
ABSTENTION 0

8. DETR : ADOPTION DU PROJET RELATIF A L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DES HAUTS DE ST GILLES

Mr le Maire expose :

Par courrier du 7 février 2017, les services de la Préfecture demandent de détailler le projet d'extension du groupe scolaire des Hauts de St Gilles dans le cadre de la demande de DETR 2017 (délibération n°6 du conseil municipal du 13 décembre 2016) de manière explicite.

Le projet consiste à la démolition de 3 préfabriqués abritant 3 classes et un rangement pour laisser place à la construction d'un bâtiment aux formes simples permettant d'avoir une réponse économique aux normes en vigueur.

Le programme prévoit de créer un groupe scolaire comprenant :

- Une salle d'activités maternelle,
- Une salle d'activités élémentaire,
- Une classe élémentaire 1,2, 3, 4 et 5,
- Une classe maternelle,
- Un local technique,
- Un local rangement,
- Un sanitaire enseignants,
- Un sanitaire maternelle,
- Un sanitaire filles élémentaire,
- Un sanitaire garçons élémentaire.

Il est à noter que ce projet est implanté sur une zone boisée (non classée) qui nécessite l'abattage de plus de 50 arbres.

Ce bâtiment est à la fois fonctionnel et convivial. Il s'intègre au bâtiment existant et permet également de prévoir des zones d'extensions futures.

Rappel du plan de financement :

PROJET GROUPE SCOLAIRE	
<u>Extension du groupe scolaire des Hauts de St Gilles</u>	
TOTAL TRAVAUX HT	1 035 800,00 €
60%	621 480,00 €
Autofinancement	414 320,00 €
TOTAL RECETTES	1 035 800,00 €

Mr le Maire propose au conseil municipal d'adopter le projet relatif à l'extension du groupe scolaire des Hauts de St Gilles et son financement et propose de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Mme Falières : « La Préfecture vous de mande de redétailler le projet ? »

Mr le Maire : « Oui c'est la même chose. On a déposé un dossier de demande de subvention DETR et donc on nous a dit qu'il fallait la délibération du conseil municipal qui entérine ce projet. Chose que nous n'avions pas. »

Mr Cesses : « Je veux juste préciser que, bien que je regrette l'abattage des arbres sur le chantier d'extension, je suis favorable à cette mesure. Maintenant, par rapport à ce que vous expliquez, il n'était pas possible de faire l'extension sur la partie cour et de proposer de faire une cour là où il y a les arbres ? »

Mr le Maire : « Des modifications étaient possibles. Donc comprenez bien que si on s'est retrouvés comme ça c'est qu'effectivement on n'a pas pris conscience de ce phénomène suffisamment tôt. Le projet était engagé et il est clair, comme je l'ai dit en réunion publique, si on était confronté à cette situation aujourd'hui, le projet aurait été différent. Je l'ai avoué publiquement. Après, s'agissant de la cour, il faut comprendre que le bâtiment tel qu'il a été conçu par l'architecte, il est connecté au bâtiment existant donc ça a séduit énormément le personnel qui va l'exploiter. Il y a deux couloirs principaux, un pour la maternelle et un pour l'élémentaire. Et le bâtiment sera connecté par voie couverte directement. Je peux rajouter que le fait de la connexion proche permet de générer des économies parce

qu'on a fait une étude thermique des équipements de chaufferie du groupe scolaire qui aujourd'hui ont la capacité de chauffer les nouveaux bâtiments. Donc il y a des économies d'échelle liées à la proximité du bâtiment. »

Mr Drivet : « Pour répondre à Mr Cesses, la cour ne peut pas comporter d'arbres à cause de la sécurité. »

Mr le Maire : « Mais la position, c'était de dire s'il n'y avait pas moyen de mettre le bâtiment à la place de la cour. »

Mr Dalla-Barba : « Ce qui entraîne aussi de l'abattage c'est que la sécurité impose autour du bâtiment de laisser une zone dégagée de 8 m. Je voudrais ajouter une chose sur le conseil départemental. Il ya une subvention important de la part du conseil départemental et je voudrais souligner mon approbation de la prise de position de la majorité du conseil départemental qui a envoyé une lettre à tous les élus pour défendre le département par rapport à l'opposition de droite qui acceptait de supprimer le département sur certaines zones autour de la ville de Toulouse. Je pense que c'est courageux de défendre le département parce que dans des opérations comme celle de cette école, l'utilité est essentielle. »

Mr le Maire : « Il est vrai que même si le conseil départemental a réduit, lui aussi confronté aux baisses de ressources, les subventions aux collectivités. Aujourd'hui, il subventionne plus facilement les petites communes, donc il fait jouer la solidarité territoriale. Il y a plus de facilités pour les communes dont nous ne faisons pas partie mais il prévoit tous les ans de subventionner un programme supérieur à 70 000 €. Mais les écoles se rajoutent. C'est-à-dire qu'on a le droit qu'à une subvention pour l'équipement de plus de 70 000 € mais si on a une école, on peut avoir une subvention pour l'école et l'équipement. Cela montre bien l'aide qu'il apporte pour la scolarisation des enfants. »

POUR 23

CONTRE 1 (Mme ANDRAU)

ABSTENTION 3 (Mme MORANGE, Mme LABAT et Mr DELON)

Mr Cesses : « Peut-on connaître la justification du vote contre ? »

Mr le Maire : « C'est pour l'aspect environnemental. Bien évidemment, ce n'est pas contre l'école. »

Mme Labat : « Je suis pour l'école mais contre l'abattage. »

Mme Meyer : « Avant de passer au point suivant, lors du vote du conseil municipal du 13 décembre, il y avait aussi dans le même style, la DETR pour le stade. Le Préfet n'a rien demandé ? »

Mr le Maire : « On a compris que pour le stade il ne fallait pas compter sur la DETR. Ils nous ont répondu qu'ils ne donnaient pas de suite favorable. La raison, c'est que la DETR il la répartisse sur le territoire et le coût du stade les effraie. Donc, on préfère passer des dossiers moindres. »

Mme Meyer : « On vous l'avait dit que la DETR ne financerait pas le stade. »

Mr le Maire : « Après on essaie. La délibération ne coûte pas cher. De toute façon, on aura la subvention que si on délibère. »

9. CRÉATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL INTERCOMMUNALE POUR LES GENS DU VOYAGE

Mr le Maire expose :

L'accueil et l'habitat des Gens du Voyage (GdV) sont réglementés principalement par la loi du 5 juillet 2000. Cette loi vise à mettre en place un dispositif d'accueil des Gens du Voyage dans chaque département. Elle prévoit l'élaboration d'un Schéma Départemental pour l'Accueil des Gens du Voyage (SDAGDV) révisé tous les 6 ans. Le SDAGDV est co-élaboré par l'Etat et le Département, en concertation avec les communes, les intercommunalités et les représentants des Gens du Voyage.

La loi du 5 juillet 2000 prescrit aussi que les communes de plus de 5 000 habitants contribuent à la réalisation d'une aire d'accueil des Gens du Voyage. Le SDAGV fixe par département les équipements à réaliser par les collectivités territoriales, à titre individuel ou collectif : aires permanentes d'accueil et aires de grand passage.

La loi NOTRE en date du 7 août 2015, a prévu pour les communautés de communes une modification de leurs compétences obligatoires et optionnelles étendues, avec des transferts progressifs échelonnés de 2017 à 2020. Parmi ces compétences nouvelles ou renforcées, le bloc des compétences obligatoires inclus « l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ».

Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes de la Save au Touch (CCST) est compétente en la matière.

Toutefois, il est précisé que la CCST a également demandé par délibération en date du 15 Décembre 2016, son adhésion à MANEO, « Syndicat mixte Accueil des Gens du voyage Haute-Garonne », concernant la gestion des aires de la CCST.

La CCST manifeste sa volonté de consolider sa politique d'accueil des gens du voyage en réalisant une aire d'accueil pour les communes de Léguevin et de La Salvetat Saint Gilles.

Cette aire sera située sur la commune de Léguevin sur l'emplacement réservé n°17 du PLU de la dite commune. D'une surface d'environ 6400 m2, elle sera composée de 16 emplacements, 8 à destination de la commune de Léguevin et 8 pour la commune de La Salvetat Saint-Gilles (Prévu par le schéma départemental, 1 emplacement = 2 places et 1 place = 150 m2 pour 2 caravanes et 1 véhicule tracteur ; et donc, 16 emplacements = 4 800 m2 + circulations et espaces communs).

Les premières études ont été réalisées en 2009, et prévoyaient un coût de l'opération évalué au total à 1 405 000 € H.T. qui se décomposait de la façon suivante :

- Achat terrain : 75 000 € HT
- M.OE. + études diverses : 85 000 € HT
- Travaux d'aménagement de l'aire : 1 100 000 € HT
- Couverture canalisation TIGF : 45 000 € HT
- Aménagement de l'accès : 260 000 € HT
- Sous-total : 1 405 000 € HT
- Réseau EU + station de relevage pour l'ensemble de la future zone urbanisée : 215 000 € HT dont une partie pour l'aire, évaluée à environ 5% au prorata des surfaces concernées, soit 11 000 € HT
- Sous-total travaux : 1 416 000 € HT**

Il sera nécessaire de revoir ce coût en tenant compte des variations qu'il pourrait y avoir en valeur 2017.

Des subventions et aides peuvent être obtenues notamment auprès de l'Etat et du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, afin d'alléger financièrement le plus possible la réalisation de cette opération.

Au plan des délais, il est prévu l'acquisition du terrain et la réalisation des études en 2017. Les travaux seront réalisés en tout ou partie sur 2018 selon les capacités budgétaires de la Communauté de Communes de la Save au Touch.

Mr le Maire propose au conseil municipal de prendre connaissance de la réalisation d'une aire intercommunale d'accueil des Gens du voyage.

Mr le Maire : « La compétence est communautaire donc cette délibération appartient à la CCST mais elle a souhaité que les deux communes concernées prennent acte de cette décision. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DU PROJET DE RÉALISATION D'UNE AIRE INTERCOMMUNALE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.

10. SDEHG : REMPLACEMENT DES APPAREILLAGES D'ÉCLAIRAGE SUR LE PARKING ET LA RUE ANDRÉ GIDE

Mr le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 4 février 2016 le SDEHG a réalisé l'Avant Projet Sommaire de l'opération suivante :

Remplacement des appareillages d'éclairage sur le parking et la rue André Gide

- Dépose de 10 projecteurs 250W SHP et repose en lieu et place de 10 projecteurs à LED de 103W chacun.
- Dépose de 4 projecteurs 100W SHP et repose en lieu et place de 4 projecteurs à LED de 53W chacun.
- Dépose de 15 projecteurs 150W SHP et repose en lieu et place de 15 projecteurs à LED de 75W chacun.

Le niveau d'éclairage existant sera sensiblement maintenu. La puissance sera abaissée entre 22h et 5h afin d'optimiser l'efficacité énergétique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	6 496€
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	24 000€
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	10 754€
Total		41 250€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Voir document joint.

Mr le Maire demande au conseil municipal de valider l'opération de remplacement des appareillages d'éclairage sur le parking et la rue André Gide et d'engager la commune sur sa participation financière.

Mme Falières : « C'est dommage que Mr Schwarzer ne soit pas là pour nous l'expliquer. »

Mr le Maire : « Oui. »

Mr Drivet : « Est-ce que le SDEHG est revenu sur sa position au niveau de l'entretien ? »

Mr le Maire : « Ce n'est pas la même avenue. »

Mr Drivet : « Mais est ce qu'il maintient les mêmes conditions ? »

Mr le Maire : « Là, on n'est pas là-dessus. Aujourd'hui on est sur la base des 3 ans. »

Mr Cesses : « Mr Schwarzer est toujours représentant au SDEHG ? »

Mr le Maire : « Oui. »

Mr Cesses : « Il s'y rend ? Il n'y a pas de souci comme ça fait longtemps qu'on ne l'a pas vu. »

Mr Bergougniou : « Un peu comme Mme Barres avec vous ? »

Mr Cesses : « Mme Barres est bénévole. Elle n'a pas d'indemnité. Mr Schwarzer en a. C'est une différence importante. »

Mr le Maire : « Je partage votre analyse. »

Mr Bergougniou : « Ça ne regarde que lui. »

Mme Falières : « Non. »

Mr Cesses : « Ça regarde l'ensemble des conseillers municipaux, je pose la question. »

Mme Falières : « Et les habitants parce que ce sont nos impôts qui paient ses indemnités. »

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

11. SDEHG : POSE DE BORNES ENTERRÉES POUR LE MARCHÉ PLEIN VENT PARKING BORIS VIAN

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 24 janvier 2017, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Pose de bornes enterrées pour le marché de plein vent parking de l'espace Boris VIAN comprenant :

- installation de 3 coffrets prises enterrés escamotables pour marché équipés de 6 prises monophasées protégées
- installation de 3 coffrets prises enterrés escamotables pour marché équipés de 5 prises monophasées et 2 prises triphasées protégées
- réalisation d'un réseau souterrain pour le raccordement électrique des coffrets à partir du tarif jaune existant sur 170 mètres
- équipement du tableau Tarif Jaune TGBT de deux départs supplémentaires.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/>	TVA (récupérée par le SDEHG)	12 342 €
<input type="checkbox"/>	Part SDEHG	39 900 €
<input type="checkbox"/>	Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	26 133 €
	Total	78 375 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Voir document joint.

Mr le Maire demande au conseil municipal de valider l'opération de pose de bornes enterrées pour le marché de plein vent parking de l'espace Boris Vian et d'engager la commune sur sa participation financière.

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

12. SDEHG : COMPTAGE COMMUNAL 36 KVA POUR LE PARC DU CHATEAU RAYMOND IV

Le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante.

Raccordement communal 36KVA triphasé pour le Parc du château comprenant les travaux suivants :

- Création d'un réseau enterré depuis le câble existant sous la RD82
- Traversée de route en tranchée gainée vers un coffret de réseau à poser en limite de parcelle
- Fourniture et pose d'un coffret CIBE d'accueil compteur/disjoncteur en limite de parcelle

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	2 555€
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	9 389€
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	4 024€
Total	15 968€

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Mr le Maire demande au conseil municipal de valider l'opération de comptage communal 36 KVA pour le parc du château Raymond IV et d'engager la commune sur sa participation financière.

Mme Falières : « J'aurais aimé qu'il y est Mr Schwarzer pour qu'il explique le fonctionnement de ces 36 KVA. »

Mr le Maire : « C'est de la puissance électrique. »

Mme Falières : « Non mais j'aurais aimé qu'il m'explique. »

Mr le Maire : « Mais je peux vous expliquer. »

Mme Falières : « Je suis très étonnée par la puissance que vous allez donner, à vouloir illuminer le parc. Est-ce qu'il va être ouvert au public ? »

Mr le Maire : « A terme oui. Ce sera un parc public. Tout ça se construira puisqu'aujourd'hui on est en phase de lancement des travaux de sauvegarde. Donc, pendant la période des travaux, il ne sera pas ouvert. Une fois le périmètre sécurisé, il est prévu l'ouverture d'un parc public pour exploiter l'espace dont on est propriétaire. Mais la contrainte, c'est que ce sera un parc fermé la nuit. »

Mme Falières : « Mais je suis très étonnée que les médias disent qu'on a acheté le château pour 1 €. Mais on n'a jamais parlé de l'achat des 6 680 m² de parc. »

Mr le Maire : « Oui, 150 000 € »

Mme Falières : « Mais ils n'en n'ont pas parlé. »

Mr le Maire : « Eux n'en ont pas parlé mais ce n'est pas faute de leur avoir dit. »

Mme Falières : « je vais me permettre de les appeler pour rectifier car je ne trouve pas cela très sympathique. On a eu le château, on ouvre le parc sur 6 680 m² mais ca veut dire que le château et le parc ont coûté 1 € ? »

Mr le Maire : « Je suis d'accord. Je me suis permis de préciser que nous avons fait l'acquisition sur la base de l'avis des Domaines. »

Mr Bergougniou : « Quand ils sont venus, c'était pour la sauvegarde du château, c'était ça qui les intéressait. »

Mme Falières : « Oui mais tu as dit que le parc allait être ouvert mais en aucun cas tu t'es avancé en disant que nous avons acheté le parc. »

Mr Bergougniou : « Mr le Maire l'a dit mais ils l'ont coupé. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas quelque chose que j'ai caché mais après le reportage c'est 3 h de tournage pour 2 min de diffusion. »

Mme Falières : « Je n'ai pas vu le reportage mais sur l'article ça m'a dérangé. »

Mr le Maire : « Mais je crois que c'est parti de l'article de La Dépêche. C'était le titre de La Dépêche qui a orienté la journaliste. Ils s'appuient sur les articles de La Dépêche pour faire l'information. »

Mme Falières : « Je n'ai pas envie que les habitants pensent que le terrain qu'on a acheté était gratuit. »

Mr le Maire : « Ce n'est pas la communication qu'on a fait. »

Mr Dubourdiou : « On l'a annoncé. »

Mme Falières : « Et où ? »

Mr Dubourdiou : « A la réunion publique à Boris Vian, aux journées du patrimoine... »

Mme Falières : « Aux réunions publiques, il y a toujours les mêmes. »

Mr Dubourdiou : « On avait transmis à la population un flyers aussi. »

Mme Falières : « C'était l'occasion de le dire là. Ce serait même à la mairie de faire un rectificatif, pas à moi. »

Mr Cesses : « Pour ma part, étant en désaccord pour l'achat du château, je désapprouve cette mesure. »

Mme Meyer : « J'ai une question technique de Mr Chagniot qui trouve que le voltage est un peu élevé. »

Mr le Maire : « C'est pour éviter de refaire les travaux. Dans tous les cas, C'est pour avoir l'accès électrique à cet endroit là. On peut en avoir besoin par exemple s'il y a une grue, on peut avoir besoin d'une forte puissante. Donc, le but ce n'est pas d'éclairer. Il faut savoir qu'on tire du réseau et donc, il pourra, si le propriétaire actuel, souhaite s'il veut faire revenir l'électricité jusqu'au fond de son jardin, il pourra le faire à partir de ce point là. On a un nœud de raccordement qui traverse la route pour alimenter ce secteur de la commune. Je voudrais juste vérifier, car il se peut que ça serve également pour la borne électrique pour les véhicules. »

Mr Abdelaoui : « En attendant, pour que vous puissiez comparer, un garagiste à besoin de 18 KVA, un simple garagiste. Donc, 36 pour tout le parc, ce n'est pas énorme. 6, c'est pour un studio. »

Mr le Maire : « Je confirme que ça servira pour la borne électrique. »

Mme Falières : « Je vote contre, je reste dans ma continuité et dans ma logique. »

POUR 20

CONTRE 7 (Mmes FALIÈRES, MEYER, PETIT et Mrs DAUVEL, CHAGNIOT, DIOUF, CESSÉS)

ABSTENTION 0

13. PASSAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES, DU TRANSFORMATEUR ET DES ESPACES VERTS DU LOTISSEMENT DES CYCLAMENS

Mr le Maire expose :

A la demande des riverains, représentés par l'Association Syndicale Libre « Les Cyclamens », il est proposé de passer dans le domaine public pour une superficie de 1 123 m² l'impasse des Cyclamens.

S'ajoutent à cette impasse, le transformateur et les espaces verts pour une superficie de 20 m² et 876 m².

Mr le Maire rappelle que cette procédure est dispensée d'enquête publique (loi du 9 décembre 2004) dans la mesure où elle ne porte pas atteinte au fonctionnement de circulation de desserte de cette voie.

Voir plan 1 ci-joint.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'approuver le passage dans le domaine public du lotissement des Cyclamens pour une superficie totale de 2 019 m².

Mme Petit : « Elle est dans quel état cette voie ? »

Mr le Maire : « Elle est goudronnée. Ce n'est pas la dernière de l'avenue de Provence, c'est l'avant-dernière. Elle est en bon état. »

Mme Falières : « Vous y êtes allé ? »

Mr le Maire : « Je l'ai regardée sur Google Maps. »

Mme Falières : « Allez-y alors. »

Mr le Maire : « Mais faites confiance à nos services techniques pour ne pas récupérer une voirie en mauvais état. »

Mme Falières : « Est-ce que vous avez reçu une demande dans le passage communal de Villa Trévisse ? »

Mr le Maire : « Oui. Aujourd'hui, on va passer ensuite le domaine du Cézérou. On devait passer les deux mais on a retiré Villa Trévisse car on a rencontré il y a 3 semaines les représentants de l'ASL, c'est Moullin-Trafford qui gère Villa Trévisse, mais ils nous ont demandé un petit délai car ils avaient quelque chose à faire avec Urbis. On a dit qu'on le décalait au prochain conseil. »

Mme Falières : « Je ne suis pas contre que ça passe dans le domaine public mais par contre, si on ne passe pas Villa Trévisé, je vote contre ceux-là. »

Mr le Maire : « Je vous rassure, il est prévu de passer Villa Trévisé. L'intention, c'est bien de passer les rétrocessions dans le domaine public. Après, s'il y a des gros travaux, on demande à ce qu'ils soient pris en charge pour ne pas être supportés par la collectivité. »

Mr Dalla-Barba : « Pourquoi vous voulez qu'il y est les trois dans le domaine public ? »

Mr le Maire : « Pour qu'il y ait une certaine équité. »

Mme Falières : « Ça a été construit avec le Cézérou, ça n'a rien à voir avec des personnes. Qu'on soit bien clair. »

Mr Abdelooui : « Et les Cyclamens avant. Sauf, que ça, ça fait des dizaines d'années et vous ne l'avez jamais repris. »

Mme Falières : « Est-ce qu'il y a avait eu une demande ? »

Mr le Maire : « Demande faite par courrier le 15 février 2014. Le délai, c'est parce qu'on a plus de petits travaux à faire faire sur Villa Trévisé qu'au domaine du Cézérou. Globalement, on a eu moins de soucis avec les Chalets qu'avec Urbis. »

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

14. PASSAGE DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES, DU TRANSFORMATEUR ET DES ESPACES VERTS DU DOMAINE DU CÉZÉROU

Mr le Maire expose :

Il est proposé de passer dans le domaine public pour une superficie de 7 703 m² le transformateur et les rues suivantes :

- Claude Nougaro
- Charles Trenet
- Jacques Brel
- Jean Ferrat

S'ajoutent les espaces verts pour une superficie de 1 414 m².

Mr le Maire rappelle que cette procédure est dispensée d'enquête publique (loi du 9 décembre 2004) dans la mesure où elle ne porte pas atteinte au fonctionnement de circulation de desserte de cette voie.

Voir plan 2 ci-joint.

Mr le Maire propose au conseil municipal d'approuver le passage dans le domaine public du Domaine du Cézérou pour une superficie totale de 9 117 m².

Mme Falières : « Il y a de nouvelles constructions au niveau du domaine du Cézérou à gauche ? »

Mr le Maire : « C'est privé. »

Mme Falières : « Ils vont sortir sur Cézérou ? »

Mr le Maire : « Oui à l'entrée, donc ça fait partie du lotissement. »

Mme Meyer : « Vous ne passez pas ce point parce que vous avez mis la route en sens unique ? »

Mr le Maire : « Non, pas du tout. On aurait même aimé que ça arrive avant. Je peux vous dire que les habitants de Villa Trévisé et du domaine du Cézérou venaient nous voir régulièrement pour savoir quand est ce qu'on le passait. La problématique c'est qu'il faut que les services techniques aient la disponibilité pour faire l'état des lieux, une visite pour demander à l'aménageur les finitions, les reprises de trottoirs endommagés et c'est souvent les arceaux autour des éclairages publics qui manquent. On expliquait aux habitants que les services techniques n'étaient pas forcément disponibles, ils ont eu une période où il y avait beaucoup de travail et ce n'était pas la priorité. J'avais donné comme objectif la fin de l'année 2016 et comme ça n'arrivait pas, on l'avait mis au conseil de janvier puis à celui de février qui était décalé au 16 mars. »

Mme Meyer : « On vous a interpellé plusieurs fois à ce sujet, c'était il y a quelques mois, que ce n'était pas à l'ordre du jour. On est content que vous nous ayez écoutés aussi. »

Mr le Maire : « Si vous le voyez comme ça. »

Mme Falières : « Par rapport à la rue Charles Trenet, est ce qu'il y aura un PV de fait ? Parce que je vois qu'il y a des maisons devant qui donnent sur Cézérou. Est-ce qu'il y aura un PV de fait par les services techniques que pour faire du lotissement s'ils utilisent les trottoirs que le promoteur les remettent en état derrière. »

Mr le Maire : « Sur les constructions actuelles ? »

Mme Falières : « Oui parce qu'on le passe dans le domaine public, ce n'est ni à l'association syndicale, ni à la commune, de réparer les trottoirs. »

Mr Abdelaoui : « Ne vous inquiétez pas, pas plus tard qu'aujourd'hui j'ai envoyé un mail dans ce sens. Je suis vigilant sur ça. »

Mr le Maire : « Il faut faire réparer tant que les personnes sont là. »

Mme Falières : « Normalement, on fait un PV d'avant travaux avec photos. »

VOTÉ A L'UNANIMITÉ.

POUR INFORMATION

1. Liste des marchés publics de 2016 –
2. CDG 31 : bilan activité 2016 -
3. Commission Nationale du Débat Public : bilan 3^{ème} ligne de métro –
Le compte rendu du débat public est disponible à l'adresse : <https://metroligne3toulouse.debatpublic.fr/>

QUESTIONS GROUPE LA SALVETAT ENSEMBLE

1/ Lors du dernier conseil municipal, le Maire a parlé de « délation ». Qui était visé par ces propos ?

Personne, dans la mesure où j'ai précisé que nous ne souhaitons pas en faire.

2/ Pourquoi Monsieur le Maire ne s'est pas déplacé à la C.D.A.C pour s'opposer à la mise en place des cinémas dans le nouveau projet de « Val Tolosa » ?

Bien qu'invité à la CDACI du mardi 22/11/2016, je n'ai malheureusement pu m'y rendre pour des raisons personnelles de dernière minute.

Notre position était cependant défavorable à ce projet sur la base des mêmes arguments que ceux développés par le Directeur Régional des Affaires Culturelles.

3/ Où en sont les réseaux de transfert de la nouvelle station d'épuration depuis notre station actuelle et depuis Fonsorbes ?

Pour le réseau concernant La Salvetat Saint-Gilles, qui reliera l'ancienne station vers la nouvelle, le tracé se fera en longeant la rive gauche de l'Aussonnelle suite à l'acquisition, après négociation avec le propriétaire, de la bande de terrain par Réseau 31.

Pour Fonsorbes et Fontenilles, il y a encore des discussions avec le propriétaire du terrain devant accueillir la station de relevage.

4/ Pouvez – vous détailler les interventions de l'avocat rémunéré par la commune qui justifient les 50 heures annuelles d'émoluments ?

Comme déjà dit en conseil municipal, ce conseil juridique est à la disposition des agents des différents services administratifs (en particulier pour l'Urbanisme) pour les aider dans la résolution des dossiers complexes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.